



## LE LIBÉRALISME, LE CATHOLICISME LIBÉRAL, AU COURS DES DERNIERS SIÈCLES

*Peut-on raisonnablement et doit-on réellement s'opposer à un Concile et à ses réformes ? Peut-on et doit-on s'opposer aux ordres de la hiérarchie sommant de suivre le Concile et toutes les orientations post-conciliaires officielles ? Pour pouvoir répondre prudemment à ces questions, notre fondateur Mgr Lefebvre jugeait nécessaire de faire un rapide exposé de l'histoire du libéralisme et du catholicisme libéral au cours des derniers siècles.*

Définissons d'abord en quelques mots le libéralisme dont l'exemple historique le plus typique est le protestantisme. Le libéralisme prétend libérer l'homme de toute contrainte non voulue ou acceptée par lui-même.

### Principes du libéralisme

✧ **Première libération : celle qui libère l'intelligence de toute vérité objective imposée.**

La Vérité doit être acceptée différente selon les individus ou les groupes d'individus, elle est donc nécessairement partagée. La Vérité se fait et se recherche sans fin. Personne ne peut prétendre l'avoir exclusivement et dans son intégralité. On devine combien cela est contraire à Notre Seigneur Jésus-Christ et à son Église.

✧ **Deuxième libération : celle de la foi qui nous impose des dogmes, formulés de façon définitive et auxquels l'intelligence et la volonté doivent se soumettre.**

Les dogmes, selon le libéral, doivent être soumis au crible de la raison et de la science et cela d'une manière constante, étant donné les progrès scientifiques. Il est donc impossible d'admettre une vérité révélée définie pour toujours. On remarquera l'opposition de ce principe à la Révélation de Notre Seigneur et à Son autorité divine.

✧ **Enfin, troisième libération, celle de la loi.**

La loi, selon le libéral, limite la liberté et lui impose une contrainte d'abord morale et enfin physique. La loi et ses contraintes vont à l'en-

contre de la dignité humaine et de la conscience. La conscience est la loi suprême. Le libéral confond Liberté et Licence. Notre Seigneur Jésus-Christ est la Loi vivante, étant le Verbe de Dieu ; on mesurera encore combien est profonde l'opposition du libéral à Notre Seigneur.

### **Conséquences du libéralisme**

Les principes libéraux ont pour conséquence de détruire la philosophie de l'être et de refuser toute définition des êtres pour s'enfermer dans le nominalisme ou l'existentialisme et l'évolutionnisme. Tout est sujet à la mutation, au changement.

Une deuxième conséquence aussi grave, sinon plus, est la négation du surnaturel, donc du péché originel, de la justification par la grâce, du véritable motif de l'Incarnation, du sacrifice de la Croix, de l'Église, du Sacerdoce. Tout est faussé dans l'œuvre accomplie par Notre Seigneur ; et cela se traduit par une vision protestante de la liturgie du Sacrifice de la Messe et des Sacrements qui n'ont plus pour objet l'application de la Rédemption aux âmes, à chaque âme, afin de lui communiquer la grâce de la vie divine et la préparer à la vie éternelle, par l'appartenance au corps mystique de Notre Seigneur, mais qui ont désormais pour centre et motif l'appartenance à une communauté humaine de caractère

religieux. Toute la Réforme liturgique se ressent de cette orientation.

Autre conséquence : la négation de toute autorité personnelle, participation à l'autorité de Dieu. La dignité humaine demande que l'homme ne soit soumis qu'à ce à quoi il consent. Puisqu'une autorité est indispensable pour la vie de la société, il n'acceptera que l'autorité agréée par une majorité, parce qu'elle représente la délégation de l'autorité des individus les plus nombreux à une personne ou un groupe désigné, cette autorité n'étant toujours que déléguée.

Or ces principes et leurs conséquences, qui exigent la liberté de pensée, la liberté d'enseignement, la liberté de conscience, la liberté de choisir sa religion, ces fausses libertés qui supposent la laïcité de l'Etat, la séparation de l'Église et de l'Etat, ont été, depuis le Concile de Trente, sans cesse condamnées par les successeurs de Pierre, et d'abord par le Concile de Trente<sup>1</sup> lui-même.

### **Condammnation du Libéralisme par le Magistère de l'Église**

C'est l'opposition de l'Église au libéralisme protestant qui a provoqué le Concile de Trente,

(1) Le dix-neuvième concile œcuménique se tint à Trente, en Italie, en 25 sessions, de 1545 à 1549, en 1551-1552 et en 1562-1563.

portance considérable de ce Concile dogmatique pour la lutte contre les erreurs libérales, pour la défense de la Vérité, de la Foi, en particulier par la codification de la liturgie du Sacrifice de la Messe et des Sacrements, par les définitions concernant la justification par la grâce.

Enumérons quelques documents parmi les plus importants qui ont complété cette doctrine du Concile de Trente et qui l'ont confirmée :

- La Bulle *Auctorem fidei* de Pie VI contre le Concile de Pistoie.<sup>2</sup>
- L'encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI contre Lamennais.<sup>3</sup>
- L'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* de Pie IX.<sup>4</sup>
- L'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII condamnant le droit nouveau.<sup>5</sup>
- Les actes de saint Pie X contre le Sillon<sup>6</sup> et le modernisme<sup>7</sup> et spé-

(2) Du 28 août 1794.

(3) Du 15 août 1832 dans le but de condamner le libéralisme et l'indifférentisme religieux.

(4) Du 8 décembre 1864.

(5) Du 1<sup>er</sup> novembre 1885.

(6) Lettre *Notre charge apostolique* du 25 août 1910.

(7) Encyclique *Pascendi Dominici Gregis* du 8 septembre 1907.

cialement le décret *Lamentabili*<sup>8</sup> et le serment antimoderniste<sup>9</sup>.

– L'encyclique *Divini Redemptoris* du pape Pie XI contre le communisme.<sup>10</sup>

– L'encyclique *Humani Generis* du pape Pie XII.<sup>11</sup>

**Ainsi le libéralisme et le catholicisme libéral ont toujours été condamnés par les successeurs de Pierre au nom de l'Évangile et de la Tradition apostolique.**<sup>12</sup>

Cette conclusion évidente est d'importance primordiale pour déterminer notre attitude et manifester notre union indéfectible au Magistère de l'Église et aux

successeurs de Pierre. Personne plus que nous n'est attaché au successeur de Pierre aujourd'hui régnant lorsqu'il se fait l'écho des Traditions apostoliques et des enseignements

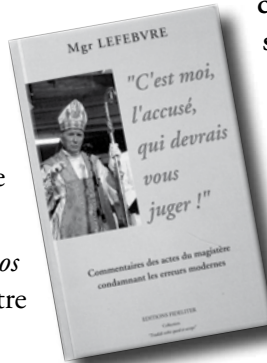
(8) Décret du Saint-Office *Lamentabili sane exitu* du 3 juillet 1907.

(9) Prescrit par le motu proprio *Sacrorum antistitum* du 1<sup>er</sup> septembre 1910.

(10) Du 19 mars 1937.

(11) Du 12 août 1950.

(12) Cf. Mgr Marcel Lefebvre, *C'est moi, l'accusé, qui devrais vous juger !*, commentaires des actes du magistère condamnant les erreurs modernes : libéralisme, modernisme, communisme et franc-maçonnerie, Clovis, 358 pages.



de tous ses prédécesseurs. Car c'est la définition même du successeur de Pierre de garder le dépôt et de le transmettre fidèlement. Voici ce que proclame le pape Pie IX à ce sujet dans son encyclique *Pastor aeternus*<sup>13</sup> : « *Le Saint Esprit n'a pas en effet été promis aux successeurs de Pierre pour leur permettre de publier, d'après ses révélations, une doctrine nouvelle, mais de garder strictement et d'exposer fidèlement avec son assistance les révélations transmises par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi.* »

### **Influence du Libéralisme dans le Concile Vatican II**

Nous en arrivons maintenant à la question qui nous préoccupe : comment expliquer que l'on puisse, au nom du Concile Vatican II, s'opposer à des Traditions séculaires et apostoliques, mettant ainsi en cause le Sacerdoce catholique lui-même et son acte essentiel, le Saint Sacrifice de la Messe ?

Une grave et tragique équivoque pèse sur le Concile Vatican II présenté par les papes eux-mêmes dans des termes qui l'ont favorisée : Concile de l'« *aggiornamento* », de la « *mise à jour* » de l'Église, Concile pastoral, non dogmatique, comme vient de le nommer à nouveau le Pape, il y a un mois.

---

(13) Constitution dogmatique du 1<sup>er</sup> concile du Vatican, du 18 juillet 1870.

Cette présentation, dans la situation de l'Église et du monde en 1962, présentait d'immenses dangers auxquels le Concile n'a pas réussi à échapper. Il était aisé de traduire ces mots de telle manière que les erreurs libérales s'introduisent largement dans le Concile. Une minorité libérale parmi les pères du Concile et surtout parmi les cardinaux fut très active, très organisée, très appuyée par une pléiade de théologiens modernistes et de nombreux secrétariats. Qu'on songe à la production énorme des imprimés de l'IDOC<sup>14</sup> subventionnée par les Conférences épiscopales allemande et hollandaise.

Ils eurent beau jeu de demander instamment l'adaptation de l'Église à l'homme moderne, c'est-à-dire à l'homme qui veut se libérer de tout, de présenter l'Église comme inadaptée, impuissante, de battre la coulpe

(14) Cet organisme de désinformation dirigé par l'aile progressiste au Concile Vatican II, « *déclara lui-même, avoir distribué, jusqu'à la fin de la troisième session conciliaire, plus de quatre millions de feuilles ! L'organisation et les productions de l'IDOC revinrent à la conférence épiscopale hollandaise, le financement était assuré en partie par le P. Werenfried (hélas) et par le cardinal Cushing, archevêque de Boston aux Etats-Unis. Le secrétariat, énorme, se trouvait via dell'Amina à Rome.* » Mgr Lefebvre, *Ils l'ont découvert*, 4<sup>e</sup> partie, chapitre 1.

sur la poitrine des prédécesseurs. L'Église est présentée comme aussi coupable que les protestants et les orthodoxes des divisions d'antan. Elle doit demander pardon aux protestants présents.

L'Église de la Tradition est coupable dans ses richesses, dans son triomphalisme, les Pères du Concile se sentent coupables d'être hors du monde, de n'être pas du monde ; ils rougissent déjà de leurs insignes épiscopaux, bientôt de leurs soutanes.

Cette ambiance de libération gagnera bientôt tous les domaines et se reflétera dans l'esprit collégial où sera voilée la honte que l'on éprouve d'exercer une autorité personnelle si contraire à l'esprit de l'homme moderne, disons de l'homme libéral. Le Pape et les évêques exerceront leur autorité collégalement dans les synodes, les conférences épiscopales, les conseils presbytéraux. Enfin, l'Église s'ouvre aux principes du monde moderne.

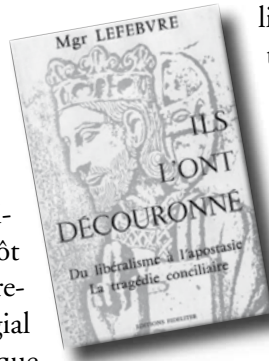
La liturgie sera elle aussi libéralisée, adaptée, soumise aux expérimentations des conférences épiscopales.

La liberté religieuse, l'œcuménisme, la recherche théologique, la révision du droit canon atténueront

le triomphalisme d'une Église qui se proclamait seule arche du salut ! La Vérité se trouve en partage dans toutes les religions, une recherche commune fera avancer la communauté religieuse universelle autour de l'Église.

Les protestants à Genève – Marsaudon dans son livre *L'œcuménisme vu par un franc-maçon* – les libéraux comme Fesquet, triomphent. Enfin disparaîtra l'ère des Etats catholiques. Le droit commun pour toutes les religions ! « *L'Église libre dans l'Etat libre* », la formule de Lamennais ! Voilà l'Église adaptée au monde moderne ! Le droit public de l'Église et tous les

documents cités plus haut deviennent des pièces de musée destinées à des temps révolus ! Lisez au début du schéma sur « L'Église dans le monde »<sup>15</sup> la description des temps modernes en mutation ; lisez les conclusions, elles sont du plus pur libéralisme. Lisez le schéma sur la « Liberté religieuse »<sup>16</sup> et comparez avec l'encyclique *Mirari vos* de



(15) Constitution pastorale *Gaudium et spes* du II<sup>ème</sup> concile du Vatican, du 7 décembre 1965.

(16) Déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis humanæ* du II<sup>ème</sup> concile du Vatican, du 7 décembre 1965.

Grégoire XVI, avec *Quanta cura* de Pie IX, et vous pourrez constater la contradiction presque mot pour mot.

**Dire que les idées libérales n'ont pas influencé le Concile Vatican II, c'est nier l'évidence. La critique interne et la critique externe le prouvent abondamment.**

### **Influence du Libéralisme dans les Réformes et orientations post-conciliaires**

Et si nous passons du concile aux réformes et aux orientations, la preuve est aveuglante. Or, remarquons bien que dans les lettres de Rome qui nous demandent un acte public de soumission, les trois choses sont présentées toujours comme indissolublement unies. Se trompent donc lourdement ceux qui parlent d'une mauvaise interprétation du Concile, comme si le Concile en lui-même était parfait et ne pouvait être interprété d'après les réformes et orientations.

Les réformes et orientations officielles post-conciliaires manifestent avec plus d'évidence que n'importe quel écrit l'interprétation officielle et voulue du Concile.

Or, ici, nous n'avons pas besoin de nous étendre : les faits parlent d'eux-mêmes et sont éloquentes, hélas bien tristement.

Que reste-t-il d'intact de l'Église pré-conciliaire ? Où n'est pas passée l'auto-démolition ? Catéchèse, séminaires, congrégations religieuses, liturgie de la Messe et des sacrements, constitution de l'Église, conception du Sacerdoce. Les conceptions libérales ont tout ravagé et emmènent l'Église au-delà des conceptions du protestantisme, à la stupéfaction des protestants et à la réprobation des orthodoxes.

Une des constatations les plus effroyables de l'application de ces principes libéraux est l'ouverture à toutes les erreurs et particulièrement à la plus monstrueuse jamais sortie de l'esprit de Satan : le communisme. Le communisme a ses entrées officielles au Vatican et sa révolution mondiale est singulièrement facilitée par la non-résistance officielle de l'Église, bien plus, par des soutiens fréquents à la révolution, malgré les avertissements désespérés des cardinaux qui ont subi les geôles communistes.

Le refus de ce Concile pastoral de condamner officiellement le communisme est à lui seul suffisant pour le couvrir de honte devant toute l'histoire, quand on songe aux dizaines de millions de martyrs, aux gens dépersonnalisés scientifiquement dans les hôpitaux psychiatriques, servant de cobayes à toutes les expériences.

Et le Concile pastoral réunissant 2350 évêques s'est tu, malgré les 450 signatures des pères demandant cette condamnation, que j'ai portées moi-même à Mgr Felici, secrétaire du Concile, en compagnie de Mgr Sigaud, archevêque de Diamantina.

Faut-il pousser plus loin l'analyse pour arriver à la conclusion ? Il me semble que **ces lignes suffisent pour que l'on puisse refuser de suivre ce Concile**, ces réformes, ces orientations en tout ce qu'ils ont de libéral et de néo-moderniste.

Nous voulons répondre à l'objection qu'on ne manquera pas de nous faire au sujet de l'obéissance, au sujet de la juridiction de ceux qui veulent nous imposer cette orientation libérale. Nous répondons : dans l'Église, le droit, la juridiction sont au service de la Foi, finalité première de l'Église. Il n'y a aucun droit, aucune juridiction qui puisse nous imposer une diminution de notre Foi.

Nous acceptons cette juridiction et ce droit quand ils sont au service de la Foi. Mais qui peut juger de cela ? La Tradition, la Foi enseignée depuis 2000 ans. Tout fidèle peut et doit s'opposer à quiconque dans l'Église touche à sa foi, la foi de l'Église de toujours, appuyé sur le catéchisme de son enfance.

Défendre sa foi est le premier devoir de tout chrétien, à plus forte rai-

son de tout prêtre et de tout évêque. Dans le cas de tout ordre comportant un danger de corruption de la foi et des mœurs, la désobéissance est un devoir grave.

C'est parce que nous estimons que toute notre foi est en danger par les réformes et les orientations post-conciliaires que nous avons le devoir de désobéir et de garder les Traditions. C'est le plus grand service que nous pouvons rendre à l'Église catholique, au successeur de Pierre, au salut des âmes et de notre âme, que de refuser l'église réformée et libérale, car nous croyons en Notre Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu fait homme, qui n'est ni libéral, ni réformable.

Autre dernière objection : le Concile est un concile comme les autres. Par son œcuménicité et sa convocation, oui ; par son objet, et c'est là l'essentiel, non. Un concile non dogmatique peut ne pas être infaillible ; il ne l'est que dans la reprise de vérités dogmatiques traditionnelles.

*En la fête de saint Pie X 1975*

† MARCEL LEFEBVRE  
FONDATEUR ET SUPÉRIEUR  
GÉNÉRAL DE LA FSSPX

*(Lettre aux Amis et Bienfaiteurs de la FSSPX n° 9, rendue publique en octobre 1975, et parue dans "Un évêque parle", tome II, DMM, 1977, pp. 50 à 63)*